

Monsieur le Directeur du contrôle fiscal,

Il y a maintenant un peu plus d'un an, vous veniez nous présenter la création de la DIRCOFI IDF par la fusion des 2 DIRCOFI franciliennes.

Cette fusion, non souhaitée par les agents, a permis pendant plus d'un an de ne pas traiter des modifications et des sujets importants qui ont émaillé le contrôle fiscal et la vie de la DIRCOFI IDF au cours de ces derniers mois.

Votre visite est l'occasion pour les agents de la DIRCOFI IDF d'obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent telle que :

Résultat et réforme du Contrôle Fiscal externe :

Cette semaine, le ministère des finances a présenté à la presse les résultats du contrôle fiscal 2014 en insistant particulièrement sur la forte progression des rappels en droits et en pénalités (+7 % par rapport à 2013). Aussi, il a insisté sur le fait qu'une progression encore plus importante (+34%) est constatée concernant les droits éludés en matière de fraude aux cotisations sociales. Monsieur SAPIN a attiré particulièrement l'attention sur le travail dissimulé et les travailleurs détachés non déclarés.

Même si nous nous devons de relativiser ces chiffres par la mise en place du STDR et le fait que la Suisse va totalement lever son secret bancaire, nous ne pouvons que nous féliciter de ces progressions.

Dans ce contexte, nous ne comprenons pas la remise en cause du travail des vérificateurs et les suspicions qui pèsent sur eux. C'est notamment le cas dans « les 10 engagements pour un contrôle fiscal efficace et serein » et dans la note de la mission départementale de risques et audit référencée sous le numéro 75-RA-2015-048 de la DRFIP de Paris du 13 avril 2015 qui jette l'opprobre sur les vérificateurs et notamment sur les plus expérimentés. Les vérificateurs attendent plus un soutien tactique, technique voir des encouragements que de voir peser sur eux le doute quant à leur investissement et leur sens du service public et ce en provenance de leur propre administration.

Pour en revenir au thème de la lutte contre la fraude fiscale et sociale, les agents sont de plus en plus confrontés à cette problématique de travailleurs détachés où parfois la limite entre travailleurs détachés et établissement stable est ténue. Si le gouvernement s'empare de ce problème en créant de nouvelles amendes, il n'en demeure pas moins que sur le terrain les agents sont dans l'expectative pour mettre à jour ces fraudes, ils tâtonnent. On se demande même s'il est nécessaire de poursuivre ces investigations fastidieuses concernant la solidarité du donneur d'ordres sachant que le Conseil d'État vient de saisir le Conseil Constitutionnel par une QPC sur ce sujet.

Les Frais de déplacement :

Depuis 2013, la CGT de la DIRCOFI IDF s'est saisie du problème sur la couverture géographique, sur la revalorisation des indemnités kilométriques et dénonce également la discrimination qui existe entre les agents de Paris et de la petite couronne.

Il existe une rupture dans l'égalité de traitement puisque les remboursements professionnels varient en fonction de son lieu d'habitation.

La CGT de la DIRCOFI IDF demande l'application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 relatif aux frais de déplacement.

De plus, nous rappelons que les IFDD ont été supprimées pour être remplacées par des ACF qui elles sont fiscalisées.

La CGT Finances Publiques insiste fortement sur le fait que les agents ne demandent pas des remboursements fictifs, mais qu'ils portent sur des frais engagés dans le cadre de leurs missions.

Toutes ces revendications ont été portées auprès de M STOLL, délégué interrégional, lors de notre entrevue avec lui le 4 juin dernier.

RIALTO MEMO :

Vous avez présenté ce nouveau module en remplacement de RIALTO Investigations lors du GT du 12 mai dernier.

Quand allez-vous nous présenter les modifications que vous avez proposées pour faire évoluer le produit ?

Quelles sont les brigades que vous avez choisies afin de tester ce nouveau module ? Quel est l'avis des ergonomes sur les modifications effectuées ?

Situation des effectifs :

La situation des effectifs des agents C est de plus en plus difficile et cela alors les secrétariats ont une place essentielle dans les services de contrôles.

Concernant les agents B, leur situation est identique alors que la situation de la programmation du contrôle fiscal est catastrophique.

Pour les agents A et A+, cette année 40 IFIP arrivent en plus à la DIRCOFI IDF. Cependant, alors que la DG annonce à nos élus nationaux qu'il s'agit de renforcer les brigades, nous avons un déficit de IPFIP pour encadrer ces brigades, ne nous voilons pas la face, il s'agit bien pour la DG de remplacer les IP par des I Div bien moins coûteux pour la Trésorerie de l'État.

Enfin le Déménagement :

le déménagement suite à la fusion est réalisée dans la précipitation avec un calendrier très serré et des installations contraire à l'avis de l'ergonome.

Lors de la dernière visite du CHS-CT puis lors de la visite de M Marek, des travaux avaient été recommandés, mais certains sont toujours dans l'attente :

- les travaux sur les portes coupe feu ne sont toujours pas réalisés ;
- les installations électriques dans les bureaux sont parfois dangereuses avec la présence de fils au sol, les brigades sont petites obligeant à des installations matérielles contraire aux recommandations (écran dos à la lumière) ;
- absence de stations d'accueil dans les brigades, ou a minima d'écrans ;
- présence de vieux écrans non adaptés aux systèmes d'exploitation d'aujourd'hui.

De plus, des dysfonctionnements électriques dans de nombreux bureaux perdurent depuis maintenant de nombreux mois : absence de climatisation, d'électricité (lumière et stores)

Ce déménagement était l'occasion de remettre en état de nombreux bureaux tant en terme de propreté que de réorganisation de locaux. Mais les finances et les économies sont plus importantes que le désir de créer de bonnes conditions de travail pour les agents. D'autres travaux sont nécessaires mais nous devons attendre 2016 pour qu'ils soient engagés, soit quand les agents auront emménagé dans leurs nouveaux bureaux ce qui va engendrer de nouveaux désagréments.

Encore une fois pour la CGT, il s'agissait de réfléchir à long terme et non à court terme, sans dépenser sans compter, la Direction aurait dû mettre les moyens pour faire en sorte que les déménagements se déroulent de la meilleure des manières.

Nous espérons M SIVIEUDE que vous pourrez répondre à toutes ces questions que se posent les agents de la DIRCOFI IDF.